

OS 2.2 / Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits

Thématique- Stratégie régionale	Critère de sélection	Hors infrastructures portuaires		Infrastructures portuaires		Note du projet	Justificatif/ Explication
		Note possible	Note Max hors infra portuaire	Note possible	Note Max Infra portuaire		
Assurer la pérennisation et l'attractivité de la filière	Le porteur débute dans la profession (Nouvel installé - a créé son entreprise il y a moins de 5 ans avant la demande d'aide)	Oui : 5 Non : 0	10	non concerné	0		
	Le porteur reprend une entreprise ou un site de production	Oui : 5 Non : 0		Non concerné			
	Le projet permet de créer plus de 10% des emplois de l'établissement Le projet permet de créer jusqu'à 10% des emplois de l'établissement Le projet permet de maintenir un ou plusieurs emplois Le projet diminue le nombre d'emplois	8 5 3 0	8	8 5 3 0	8		
	L'investissement permet une amélioration des conditions de travail (moins de manutention, réduction des nuisances: bruit; froid, amélioration de la sécurité, etc...)	Oui : 15 Non 0	15	Oui : 15 Non 0	15		
	L'opération permet d'augmenter d'au moins 5% la production de l'entreprise en volumes (% d'augmentation par rapport à la production moyenne de l'entreprise sur les 3 dernières années)	Oui : 4 Non : 0	11	Oui : 4 Non : 0	11		
	L'opération augmente la compétitivité de l'entreprise par une augmentation de la valeur ajoutée* de l'entreprise de 3% minimum par rapport à la valeur ajoutée moyenne de l'entreprise sur les 3 dernières années	Oui : 7 Non : 0		Oui : 7 Non : 0			
Commercialisation avec valeur ajoutée/ valorisation des produits	L'opération porte sur l'amélioration de la qualité des produits	Oui : 3 Non : 0	10	Oui : 7 Non : 0	7		
	L'opération concerne la communication sur les produits d'origine Hauts-de-France	Oui : 3 Non : 0		non concerné			
	L'opération permet de commercialiser sur les produits certifiés (SOQ), labellisés (Bio, Label Rouge...) ou de marques collectives (Saveur en Nord...).	Oui : 4 Non : 0		non concerné			
Diversification de la production / de la commercialisation	L'opération permet la production et/ou la commercialisation de nouvelles espèces (ex : méconnues du consommateur ou non valorisées) pour l'entreprise	Oui : 7 Non : 0	18	non concerné	10		
	L'opération permet la production ou la commercialisation de nouvelles espèces en Hauts-de-France	Oui : 4 Non : 0		non concerné			
	L'opération permet l'utilisation de nouveaux modes de production pour l'entreprise	Oui : 2 Non : 0		Oui : 2 Non : 0			
	L'opération permet à l'entreprise de se positionner sur des nouveaux marchés (circuits courts, prêt à consommer, export etc...)	Oui : 5 Non : 0		Oui : 8 Non : 0			

Investissement avec valeur ajoutée	L'opération permet la production, de produits certifiés (SOQ), labellisés (Bio, Label Rouge...) ou de marques collectives (Saveur en Nord...)	Oui : 2 Non : 0	6	non concerné	33		
	L'opération permet l'amélioration de la traçabilité des produits	Oui : 4 Non : 0		Oui : 8 Non : 0			
	L'opération concerne la modernisation des systèmes de pesées, la digitalisation : anticipation des apports, connectivité des navires et halle à marée	Non concerné		Oui : 25 Non : 0			
Impacts positifs sur l'environnement	L'opération permet de réduire l'utilisation de gaz à effet de serre, d'eau, de fluides, d'énergie ou réduit l'utilisation d'énergie moteur décarbonné, ou permet une meilleure isolation de bâtiment.	Oui : 6 Non : 0	18	non concerné	12		
	L'opération permet de réduire la production de déchets	Oui : 5 Non : 0		Oui : 5 Non : 0			
	L'opération permet l'utilisation d'emballage plus durable	Oui : 2 Non : 0		Oui : 2 Non : 0			
	L'opération valorise les coproduits	Oui : 5 Non : 0		Oui : 5 Non : 0			
Contribution à l'inclusion sociale	L'opération contribue à l'égalité professionnelle femme/homme,	Oui : 2 Non : 0	4	Oui : 2 Non : 0	4		
	L'opération contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap	Oui : 2 Non : 0		Oui : 2 Non : 0			
TOTAUX			100		100	0	

*Valeur ajoutée = Marge brute (chiffre d'affaire - charges variables) - charges fixes

Proposition de seuil d'éligibilité : 40 / 100